

Elle passe par une bonne organisation

Le principe de base de la sortie scolaire :

Les enseignants des écoles le savent tous : le temps des apprentissages est précieux ! Compte tenu de l'importance des programmes qui visent à faire acquérir les compétences et connaissances du **Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture**, le temps qui sera consacré à une sortie scolaire, de quelque nature qu'elle soit, doit concourir à l'acquisition des éléments constitutifs de ce socle.

Organiser une sortie avec un groupe d'enfants sur un site de parcours acrobatique en hauteur exige une bonne préparation de la part de l'enseignant.

Cette préparation ne se limite pas à ce qui doit être prévu avant la sortie dans ses aspects matériels, mais doit prévoir ce qui va être fait au cours de la sortie. Il s'agit pour l'enseignant de pouvoir exploiter l'expérience que constitue la découverte du lieu pour enrichir les enseignements de l'école.

L'expression consacrée « **l'enseignant est responsable de sa classe** » ne peut se réduire au simple aspect juridique par la préservation de l'intégrité physique et morale de ses élèves. L'enseignant est également comptable des compétences que ses interventions doivent contribuer à installer chez eux. « **La leçon de choses** » à laquelle la sortie doit donner lieu va y contribuer de façon plus ou moins importante selon le soin qui sera apporté à sa préparation.

Si l'enseignant demeure le professionnel responsable des apprentissages définis par les programmes, il a tout intérêt à préparer sa sortie, y compris en matière de pédagogie, avec le professionnel du PAH qui a une connaissance des richesses des parcours que les élèves et l'enseignant pourront découvrir et exploiter ensuite dans la classe.

Avant la sortie, que faire ?

• Préparer les aspects matériels de la sortie :

- rendre visite physiquement à l'établissement concerné ;
- recueillir la documentation la plus large possible ;
- s'entretenir avec le responsable de l'accueil et se faire expliquer les procédures utilisées ;
- s'assurer de la conformité de l'établissement aux exigences normatives qui garantissent la conformité aux exigences de sécurité : équipements, matériels de protection utilisés, opérateurs qualifiés et niveau de sécurité assuré à chacun des postes, existence d'un POSS....

Nb : tous ces documents doivent être préparés et consultables sans demande particulière.

- s'assurer du financement et des moyens de transport. S'il s'agit d'une sortie pendant le temps scolaire, elle a un caractère obligatoire et aucun enfant ne doit être privé de la sortie pour raisons financières.

- prévoir le déplacement en application des dispositions prévues par la circulaire relative aux sorties scolaires.

- la présence d'accompagnateurs bénévoles pendant les activités peut entraîner une dilution des responsabilités dans la surveillance et dans les interventions.

Toutefois, la présence d'accompagnateurs peut être requise. Dans ce cas, il est conseillé de se rapprocher de l'exploitant afin de prendre connaissance des tâches spécifiques éventuellement définies par la structure qui leur seront dévolues.

Nb : voir les missions proposées à ces accompagnateurs.

• Préparer pédagogiquement la sortie :

- prévoir que les habiletés motrices qui vont être mises en œuvre sur le site ont bien été travaillées en classe pendant les séances d'éducation physique et sportive afin que les élèves soient en situation d'aise et de plaisir d'une part et que d'autre part, ils puissent conforter les apprentissages premiers ;

- alerter les élèves sur la vigilance dont ils doivent faire preuve en observant les éléments constitutifs des ateliers ;

- informer les parents : Il s'agit de montrer que toutes les diligences visant à assurer la sécurité des élèves ont été prises par des professionnels dont les enseignants - responsables. Une mention spécifique relative à la tenue vestimentaire sera faite en direction des parents.

Pendant la séance :

- veiller à ce que le déroulement des opérations soit conforme à ce qui était prévu, en fonction de l'évaluation des capacités des élèves ;
- veiller à ce que le comportement de tous les participants à la sortie soit conforme à ce qui a été demandé par l'enseignant lui-même.

Après la sortie :

- faire éventuellement, avec les élèves, la collecte des observations sur la base de la documentation fournie par le responsable de la structure qui a accueilli la classe ;
- ne pas hésiter à profiter de cette collecte pour établir un cahier d'expériences comme l'ont préconisé les initiateurs de « La main à la pâte » ;
- rechercher dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'environnement, les connaissances permettant de mieux comprendre les phénomènes auxquels les élèves ont été confrontés.